

indemniser les pêcheurs pour les agrès perdus. La somme a été évaluée à 3.5 millions de dollars. S'il s'était agi du coût réel, le gouvernement fédéral aurait versé 53.9 p. 100 ou 1.62 million et le gouvernement provincial 46.1 p. 100 ou 1.3 million de dollars. Cela s'explique par la formule qui veut que le gouvernement fédéral paye si les pertes dépassent un dollar par habitant de la province. Ainsi pour le premier montant de \$500,000, le gouvernement fédéral ne verserait rien. Pour le déboursé supplémentaire d'un million de dollars, il verserait 50 p. 100, 75 p. 100 de l'autre million et ensuite 90 p. 100.

● (1552)

On s'est rendu compte qu'il faudrait prendre des mesures en toute hâte si l'on voulait que les pêcheurs travaillent au cours de cette année-là, c'est-à-dire que ceux qui utilisent des sanglons et non pas ceux qui se servent de pièges à morue ou à homard ou qui auraient perdu du matériel de ce genre. Les deux gouvernements se sont donc réunis pour établir des directives et créer un comité de coordination qui fixerait les limites à l'intérieur desquelles les pêcheurs seraient indemnisés de leurs pertes ainsi que la méthode à suivre. La seule façon d'en arriver rapidement à des résultats était de faire confiance à ceux qui réclament. On leur a demandé de signer une déclaration assermentée sur la quantité et la valeur du matériel perdu. On a ensuite pris des arrangements pour qu'ils obtiennent des fournisseurs du matériel neuf que le gouvernement se chargeait de payer. L'indemnisation se faisait au taux de 100 p. 100.

Monsieur l'Orateur, je pense que le programme était trop généreux et qu'il l'est encore. On aurait dû déduire un certain pourcentage. Un grand nombre de ceux qui ont des tendances à la malhonnêteté se seraient découragés si on les avait forcés à payer un montant équivalent, disons à 25 p. 100 du montant global. On savait qu'une minorité de gens abuserait beaucoup de ce programme. D'autre part, ces mesures s'imposaient, sinon personne n'aurait pêché sur la côte nord-est de Terre-Neuve cette année-là. Il fallait remplacer le matériel perdu en juin, en juillet et au début d'août.

Il était impossible de faire vérifier toutes les réclamations par des comptables agréés et des avocats. Un grand nombre de personnes on fait des demandes. Soit dit en passant, on a permis aux pêcheurs à temps partiel de faire des demandes. On n'exigeait pas que le matériel soit enregistré et on ne disposait d'aucun moyen pour vérifier si ceux qui réclamaient possédaient vraiment du matériel, s'ils en avaient possédé, et pour quelle valeur. Il était impossible d'appliquer ce programme car il dépendait nécessairement de l'honnêteté des intéressés. Un grand nombre de personnes ont fait des demandes où leur perte était exagérée. D'autres qui n'avaient rien perdu du tout, n'en n'ont pas moins fait des demandes et ont signé de fausses déclarations assermentées sans hésitation. Il y a eu des maquignonnages avec des fournisseurs d'engins de pêche qui faisaient passer au compte de leur magasin de prétendues ventes de matériel pour lequel les pêcheurs faisaient des déclarations de perte. Si un pêcheur devait \$2,000 de matériel à son fournisseur, ce dernier obtenait du gouvernement un remboursement de \$2,000 qui lui était versé, mais il ne fournissait pas plus de matériel que de beurre en broche.

Un grand nombre de gens ont ainsi abusé de ce programme; combien, nous ne le savons pas, mais il a finalement coûté 7.2 millions de dollars. Sept mille pêcheurs ont ainsi reçu des

compensations, y compris pour la perte de cages à homard, de filets à saumon, de parcs à morue etc., ce qui représentait 6,500 demandes. Le programme était administré principalement par le gouvernement provincial, mais en fonction des lignes directrices émises par le gouvernement fédéral. Ce dernier l'avait approuvé et les fonctionnaires fédéraux ont aidé à l'appliquer, là où ils le pouvaient. Le programme a donc coûté deux fois plus que prévu. Combien a-t-on aussi versé en fausses compensations, on l'ignore.

Je remarque que le ministre des Pêches et de l'Environnement n'est pas ici aujourd'hui, pas plus que son secrétaire parlementaire. Et nous voilà débattant une mesure sur les pêcheries. Je présume qu'ils liront tout de même le hansard. Le ministre a failli à ses obligations vis-à-vis du gouvernement de Terre-Neuve à propos du programme de 1974. Ottawa devrait payer une participation de 1.5 million de dollars en vertu des programmes de secours, mais il lui doit encore 3.7 millions de dollars. Autrement dit, le gouvernement fédéral n'a payé jusqu'ici au gouvernement de Terre-Neuve que 1.4 million de dollars. Il cherche maintenant à s'esquiver et à se soustraire à ses engagements et exerce des pressions sur le pauvre petit gouvernement de Terre-Neuve en prétendant qu'il ne peut pas payer parce qu'il y a eu malversations et qu'il doit découvrir ce qu'il en est avant de rembourser.

Le gouvernement fédéral savait très bien à l'époque ce qui se passait, tout autant que la province. Il a donné son accord au programme et aux lignes directrices. Les ministres qui sont à la Chambre devraient veiller à ce que cette injustice soit redressée avant la fin du mois et qu'on verse à la province 3.7 millions de dollars qui n'ont pas encore été payés, sans essayer de carotter. Il doit cet argent au gouvernement provincial depuis deux ou trois ans. Le gouvernement doit cesser de jouer au plus fin en cherchant à se dérober à ses engagements.

Je pourrais signaler aussi que le gouvernement fédéral doit \$935,000 au gouvernement de Terre-Neuve pour la construction d'un chalutier qui a coûté 4.2 millions de dollars. Le gouvernement de Terre-Neuve a commencé à construire ce bateau, assuré par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) que la province bénéficierait d'une subvention égale à 35 p. 100 du coût, soit 22 p. 100 versés par le ministère des Pêches et 13 p. 100 par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Fort de cette assurance—le chantier naval était situé dans la région du ministre—le gouvernement de Terre-Neuve a commencé à construire le chalutier.

Le ministre des Pêches et de l'Environnement a refusé de payer la subvention de 22 p. 100 prévue dans le programme d'aide aux bateaux de pêche. Il a bravé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui admet avoir été mêlé à l'affaire depuis le début. Il affirme ne pas pouvoir verser l'argent à cause d'un empêchement juridique. Il nous dit qu'il cherche un autre moyen de procéder. Je lui demande maintenant de payer. Il renie une promesse. Qu'il verse les 3.7 millions promis dans le cadre du programme d'agrès de pêche ainsi que les \$935,000 promis pour ce chalutier et qu'il contribue à la construction des 55 à 65 navires que la province a mis en chantier pour aider les pêcheurs qui exercent sur la côte et à moyenne distance, conformément à un programme dont le coût s'élève à 35 millions de dollars répartis sur cinq ans. Que le ministre donne suite à la subvention de 35 p. 100 promise pour ces bateaux et que le gouvernement refuse de verser cette année.